

Animé Par Mmes Beulze et Fis, en visioconférence.

Présents : Mmes et MM. Bezol – Cadozo - Colin – Gau-Segonzac – Guignon - Martin - Moutaoukil – Nautre - Oliveau – Viennot

Le protocole sanitaire et la circulaire donnent les principes communs de réouverture, ils seront complétés par un plan de reprise départemental qui sera envoyé dans la journée par la DASEN aux écoles.

Les enseignants reprennent le 11 mai et certains élèves au plus tôt le 12 mai. Sur le département, la plupart des écoles accueilleront les élèves le 14 mai. La réouverture nécessite un travail conjoint des écoles et des communes, pour vérifier les ressources locales.

Pour le 92, les classes de maternelles ne pourront pas accueillir un effectif supérieur à 10 élèves et les élémentaires entre 10 et 15 élèves. Un public prioritaire a été défini (soignants, personnel prioritaire à la reprise de l'école, enfants fragiles...).

Une alternance des groupes est organisée quand tous les enfants ne peuvent être accueillis en même temps.

Les enseignants qui ne pourraient reprendre pour des raisons médicales devront établir une attestation sur l'honneur et un certificat médical qui pourra être fourni ultérieurement.

Les enseignants avec garde d'enfants : ils font partie du public prioritaire pour que leurs enfants soient accueillis. Pour ces personnels, le distanciel doit rester exceptionnel, s'ils cumulent en plus des difficultés de transport, leur situation pourra être étudiée.

Une attestation de transport en IDF sera adressée dans le week-end aux enseignants qui doivent utiliser les transports en commun.

Quelques écoles ne rouvriront pas le 14 mais cela reste marginal sur le département (certaines écoles de Gennevilliers suite à l'incendie survenu récemment, une école de Fontenay dont les élèves seront accueillis dans une autre école, à Nanterre, les maternelles ouvriront ultérieurement...).

Même si très peu d'élèves souhaitent reprendre la classe en présentiel dans une école, celle-ci doit rouvrir.

Si nous restons en zone rouge (carte du confinement) les écoles ouvriront quand même. Seule l'ouverture des collèges est conditionnée par le passage en zone verte.

Les Assistants des IEN seront équipés de masques, gel et visières.

Le protocole fait état de 4 m² par élève dans les classes, Mme FIS précise que pour les enfants placés contre les murs des classes le calcul ne peut se faire ainsi, il faut privilégier le mètre de distance entre les élèves. Il conviendra de déplacer les meubles pour respecter ces mètres carrés.

Le cas des élèves qui ne peuvent respecter les gestes barrière sera étudié au cas par cas dans les circonscriptions. Une assistance de vie quotidienne pourra être mise en place, selon les disponibilités des AESH. Les membres du CHSCT émettent des réserves quant à la possibilité de respecter les gestes barrière avec certains élèves.

Une attestation sera fournie aux parents dont les enfants ne pourront être accueillis faute de place ou pour lesquels l'accueil sera partiel.

Les parents devront se montrer disciplinés à l'entrée de l'école.

Les personnels médicaux (médecins de l'EN et infirmiers) seront mobilisés pour accompagner les écoles. Il est fait appel aux infirmiers des lycées sur la base du volontariat.

Mme FIS ne reconnaît pas que le temps de préparation de la rentrée de mai est trop court. Le choix a été fait dans le département de préparer la rentrée sur 2 jours (11 et 12 mai) pour laisser le temps d'une part à la convivialité et à la préparation, et le travail a été largement anticipé dans les circonscriptions. Les IEN et les mairies nous ont largement accompagnés. Elle reconnaît que la période est anxiogène, mais il est temps de réapprendre à vivre en collectivité.

Les directeurs d'école qui ne sont pas complètement déchargés le seront exceptionnellement la semaine du 11 mai.

Mme FIS garantit que les masques seront dans les écoles au plus tard le 11 mai, cela ne peut être un motif pour ne pas aller dans les écoles.

Le personnel administratif de la DSDEN est informé du fonctionnement mis en place, en concertation avec la préfecture, les locaux étant partagés :

- ouverture des bureaux dès 7 heures le matin, horaires décalés proposés
- entrée distincte de celle du public
- fléchage pour que les flux de personnel entrant ne croisent pas les sortants
- maximum 4 personnes par ascenseur
- plage d'ouverture du restaurant d'entreprise élargie, préparation par les agents de restauration des plateaux, limitation du nombre d'entrées...
- alternance du travail en présentiel et distanciel pour limiter le nombre de personnes dans les bureaux.
- masques, gel hydroalcoolique individuel
- pas d'accueil du public à la DSDEN pour le moment

Les Assistants des IEN seront équipés de masques, gel et visières car ils sont en contact avec le public.

Responsabilités des enseignants :

L'état a décidé la réouverture des écoles, la responsabilité ne pourra donc être imputable aux enseignants et directeurs. Elle ne pourrait leur être imputée que s'ils ne respectaient pas le protocole. L'exemple cité par Mme FIS est le dépassement du nombre d'élèves accueillis par rapport aux directives fixées.

Les représentants au CHSCT demandent à avoir accès au Registre Santé et Sécurité au travail des écoles.

Mme Fis transmet un message des parlementaires, maires et adjoints aux maires : ils sont impressionnés par l'engagement des directeurs d'école et enseignants.

Anne Gau-Segonzac
Représentante UNSA-Education 92 au CHS-CTD

